CARTE D'IDENTITE uniquement sur Rendez-vous sur Nontron.fr

Vous n'avez pas internet ou vous ne savez pas vous en servir, Rendez-vous auprès de la Maison France Services
12 Boulevard Gambetta - 24300 NONTRON - 05.47.24.16.88

MINEUR	Le demandeur n'a pas de passeport	Le demandeur a un passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans	Le demandeur a un passeport périmé depuis + de 5 ans	D'une CNI périmée depuis - de 1 an	D'une CNI périmée depuis + de 1 an	Le demandeur a un passeport valide ou périmé de - de 5 ans	Le demandeur a un passeport périmé de + de 5 ans ou pas de passeport
Pré-demande OBLIGATOIRE s/ ants.gouv.fr	X	X	X	X	X	X	X
1 Photo	X	X	X	X	X	X	X
Carte d'identité				X	X		
Passeport		X	X			X	
Justificatif de domicile	X	X	X	X	X	X	X
Timbre fiscal **(25 €)**						X	X
Copie intégrale acte de naissance sauf si mairie reliée à COMEDEC	X		X		si le mineur n'a pas de passeport valide		X
Déclaration de perte ou de vol						X	X
CNI du parent accompagnateur	X	X	X	X	X	X	X

Un justificatif de nationalité Française peut être demandé si le justificatif d'état civil présenté ne suffit pas à prouver la NF.

Les empreintes sont obligatoires à partir de l'âge de 12 ans

Pour les mineurs de parents divorcés ou séparés	Le jugement de divorce ou de séparation (autorité parentale et domicile de l'enfant)
	Si domicile principal chez un des deux parents : carte d'identité et justificatif de domicile du parent concerné Si domicile chez les deux parents (garde alternée) : carte d'identité et justificatif de domicile des 2 parents